

1^{er} Trimestre 2021

LES BRÈVES DU CSE MI

AMIANTE

Plusieurs modes opératoires « Amiante » ont été présentés en Comité Social et Économique du CSE MI début 2021.

L'UNSA-Ferroviaire a exprimé le regret que la Direction ne capitalise pas certaines bonnes pratiques et expériences déjà acquises. Quelques améliorations ont été constatées, mais en dépit des propositions faites lors des CSSCT sur le sujet, les efforts n'ont pas été poursuivis.

En responsabilité, vos élus UNSA-Ferroviaire ont voté contre ces modes opératoires incomplets pouvant mettre les agents en difficulté.

Fin janvier, vos élus UNSA du CSE MI sont informés de la découverte d'amiante sur une rame TGV en maintenance sur le TSEE (Technicentre Sud-Est Européen) avec la participation de personnels du TI d'Hellemmes, alors qu'en référence à la base fibre, cette rame n'aurait pas dû être amiantée.



S'ensuivent de nombreux échanges tant en CSSCT qu'en CSE MI, ainsi qu'avec les élus UNSA du CSE Axe TGV SE sur lequel est situé le TSEE. Les élus UNSA du CSE Axe TGV Sud-Est n'ayant pas été présents lors de leur CSE Extraordinaire qui traitait de l'amiante sur les rames en maintenance sur le TSEE, les élus UNSA-Ferroviaire du CSE MI ont réclamé que, dans le doute, tous les travaux soient effectués en mode amiante.

Il apparaît que la précision de mesure utilisée par certains laboratoires pour les prélèvements

antérieurs à 2018 est insuffisante au regard de ce qui se fait aujourd'hui.



L'UNSA-Ferroviaire a demandé à SNCF Matériel que tous les agents ayant été exposés accidentellement lors de travaux soient retrouvés et fassent l'objet d'une fiche d'exposition accidentelle. Ceci afin qu'ils puissent faire valoir leurs droits le cas échéant.

ACTIVITE PARTIELLE



L'activité partielle (AP) mise en place pour la crise sanitaire sera prolongée jusqu'à fin avril avec l'accord du Gouvernement. Il n'y a pas encore de décisions prises concernant le recours à l'activité partielle de longue durée (APLD) sur le périmètre du CSE MI. Le sujet est cependant à l'étude.

Les élu(e)s CSE Matériel Industriel déplorent que la présentation de la Direction ne reprenne aucun chiffre. C'est juste un accord de principe qui nous est demandé.

Les conditions de maintien du salaire des agents à un niveau supérieur à celles du droit commun sont les raisons principales pour lesquelles vos élus UNSA-Ferroviaire ont voté favorablement sur cette consultation.

LOGISTIQUE INDUSTRIELLE

Vos élus du CSE MI ont été consultés sur l'externalisation des activités flux logistiques du TI Picardie en décembre 2020.



Nous constatons une nouvelle fois la suppression de postes de cheminots au profit d'un prestataire extérieur, même s'il s'agit d'une filiale ! Cette politique de diminution des effectifs ne saurait être cautionnée par l'UNSA-Ferroviaire.

Une baisse de charge de la production du matériel roulant Fret est annoncée sur le Technicentre Picardie en 2021, avec disparition totale en 2022. Cela va donc entraîner une baisse d'activité de la partie flux. Mais la Direction ne nous a pas fourni d'informations suffisantes sur l'impact économique, ni sur la charge de la logistique du TI pour les 3 ans à venir.

Faute d'éléments suffisants pour émettre un avis, vos élus UNSA-Ferroviaire se sont abstenus sur ce sujet.



Externalisation toujours !
Comme le TI Picardie, le TI Quatre Mares vend la logistique essieux à Géoparts.

Les élus UNSA-Ferroviaire ont interrogé le Directeur Industriel Pascal VILLARD, qui nous a affirmé que la logistique industrielle ne faisait pas partie du cœur de notre métier et que les Technicentres Industriels pouvaient (devaient ?) externaliser ces missions. Vos élus se demandent aujourd'hui si tous les TI de France vont être concernés et ont exigé une expertise sur le sujet.

L'UNSA-Ferroviaire rappelle également que par le passé, le remplacement de tous les agents SNCF de la plate-forme de Moissy-Cramayel n'a pas été une réussite, avec deux agents encore aujourd'hui en attente de reclassement. De plus, la SNCF a été contrainte, à la suite de nombreux dysfonctionnements, de remettre des agents Matériel sur le site. Pour le moment, la Direction fait la sourde oreille ...

Lors du CSE traitant de ce sujet, la délégation CGT a décidé de quitter la séance et de ne plus siéger pour quelques plénières. Cette action faisait suite au problème de communication que tous les élus rencontrent avec la Direction, celle-ci ne répondant pas aux questions des élus du CSE MI.

L'UNSA-Ferroviaire s'associe au constat, mais en responsabilité, continue de siéger en CSE MI pour influencer sur les décisions prises par la Direction.

Les résultats de l'expertise ont mis en évidence l'accompagnement insuffisant des agents par l'entreprise et l'absence de données et de perspectives économiques.

L'UNSA-Ferroviaire a donné un avis défavorable pour ce transfert de l'activité logistique vers Géoparts.

Ceci étant, l'Entreprise passera outre l'avis du CSE MI et poursuivra ses projets d'externalisation.

TRANSFERT SFFM À L'UDS

Le Service de Formation Mouvement du Matériel sera transféré à l'Université Des Services au 30 juin 2021.

Les élus s'interrogent sur l'avenir des UO Mouvement au Matériel et sur la déliquescence du domaine Matériel.

L'UNSA-Ferroviaire a donc interpellé SNCF Matériel sur ce qu'est notre cœur de métier. La Direction nous répond que les évolutions sont très rapides mais qu'il ne faut pas s'inquiéter.

Voyant la tendance à regrouper les activités RH, comme le recrutement il y a peu et la formation avec le SFMM aujourd'hui, nous avons questionné la Direction sur un éventuel rattachement du Technicampus à l'UDS. Tout en nous confirmant qu'elle s'était posée la question, l'Entreprise nous a affirmé que ce n'est pas à l'ordre du jour.

RÉORGANISATION DU TECHNICAMPUS

Le dossier présenté en information faisait état d'une réorganisation demandée et faite par les agents du Technicampus.

Vos élus ont noté l'indigence du dossier et pointé les nombreuses maladroites de management de cette réorganisation.

Outre la commission locale qui n'a été ni sollicitée ni informée en temps utile, les personnels n'ont été que très peu impliqués dans ce projet.

Conséquences : le climat social est devenu insupportable pour de nombreux agents et on assiste à une fuite des compétences sur lesquelles s'appuyait le Technicampus. Le moral des acteurs de la formation sombre tel le Titanic.

L'UNSA-Ferroviaire a alerté la Direction avec insistance, en CSE comme en audience, sur les RPS engendrés par ce management, les incohérences du projet et l'absence de sens profond à ce changement.

Une grande part de l'équipe de Direction ayant été renouvelée, souhaitons-lui d'arriver à colmater les brèches et de parvenir à redresser la barre.



FLEX OFFICE

Le sujet devait être présenté en information en vue d'une consultation. L'objectif de la Direction est de profiter de la généralisation du télétravail pour optimiser les surfaces de bureaux utilisées.

L'impact évident de cette organisation du travail sur la QVT a conduit l'ensemble des Organisations Syndicales représentatives à demander une expertise.

Les élus UNSA-Ferroviaire ont rappelé à la Direction que le télétravail doit résulter d'un souhait de l'agent et non pas d'une volonté d'entreprise.

L'UNSA-Ferroviaire demande que le gain financier que va faire l'Entreprise soit partagé avec les salariés impactés par cette nouvelle organisation du travail.

En effet, le recours massif au télétravail engendre des frais supplémentaires pour les salariés (électricité, chauffage, etc.).

L'UNSA-Ferroviaire a demandé que les locaux affectés au travail ne soient pas à la charge des salariés et que toutes les mesures soient prises pour que les conditions de travail soient identiques sur le lieu de travail dans l'Entreprise et en télétravail (mobilier, écran, etc.).